

Procès-verbal de la séance du 6 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 6 janvier, à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves VILLE, Maire.

Etaient présents : M. Yves VILLE, M. Bruno LACAN, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Mathieu DUMAS, Mme Catherine MILLECAMPS, Mme Hélé LAROCHE

Représenté(e) : Mme Cécile DUPONCHELLE BRULE par Yves VILLE
M. Johnny LEBERT par Mme Hélé LAROCHE, M. Arnaud MEUNIER par Catherine MILLECAMPS

Secrétaire de la séance : Mme Stéphanie CHEVALIER

Ordre du jour:

- Démission du 1er Adjoint : détermination du nombre de postes d'adjoints
- Fixation de l'indemnité au premier Adjoint
- Désignation d'un délégué communal auprès du SIEDA
- Désignation d'un délégué auprès du SMICA
- CNAS : désignation d'un délégué élu pour le mandat 2020-2026
- Désignation d'un délégué auprès du Syndicat du bassin Célé-Lot médian
- Demande d'une subvention DETR à l'Etat concernant l'adressage
- Questions diverses

Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint (DE 2024 001)

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Daniel LE QUILLIEC du poste de 1er adjoint, il vous est proposé de porter à 1 le nombre de poste d'adjoint.

Monsieur Bruno Lacan, 2ème Adjoint, devient d'office 1er Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la détermination à 1 poste le nombre d' adjoints au maire.

Délibération pour le versement des indemnités à l'Adjoint au maire (DE 2024 002)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 6/01/2024 portant délégation de fonctions à l'adjoint au Maire, M. Bruno LACAN, devenant d'office 1er Adjoint, suite à la démission de M. Le Quilliec,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire (*selon l'importance démographique de la commune*) :

Taux : 6%

(Population : moins de 500 habitants, taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 9.9%)

Désignation d'un délégué communal auprès du SIEDA (DE 2024 003)

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la démission du premier Adjoint, M. Daniel Le Quilliec, il appartient au conseil municipal de désigner un nouveau délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du conseil municipal, est élu délégué communal auprès du SIEDA :

Monsieur Bruno LACAN

Adresse : 1705 Route du Causse de Vernet Le Bas - 12260 BALAGUIER D'OLT

Date de naissance : 14/02/1961

Email : bruno.lacan12@gmail.com

Profession : retraité

Désignation d'un délégué auprès du SMICA (DE 2024 004)

Suite à la démission du premier Adjoint, M. Daniel Le Quilliec, Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il lui appartient, en tant qu'adhérent du SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics) et conformément aux statuts de ce dernier, de désigner un nouveau délégué qui prendra part aux différentes assemblées extra syndicales annuelles.

Après vote du conseil municipal, est élu délégué de la commune auprès du SMICA :

Monsieur Bruno LACAN

CNAS : désignation d'un délégué élu pour le mandat 2020-2026 (DE 2024 005)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à la démission du 1er Adjoint, M. Daniel Le Quilliec, il appartient au conseil municipal de désigner un nouveau délégué auprès du CNAS (Comité National d'Action sociale) jusqu'à la fin du mandat.

Après un vote du conseil municipal, est élu délégué communal auprès du CNAS : **Monsieur Bruno LACAN**

Adressage : demande de subvention DETR à l'Etat (DE 2024 006)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception du devis concernant la deuxième tranche de l'adressage : fourniture et pose des plaques et panneaux.

Il propose de demander une subvention DETR de 35% à l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette demande de subvention.

Questions diverses

Suite à la démission de Monsieur Le Quilliec Daniel, un nouveau tableau des représentants aux deux commissions thématiques sera transmis au Grand Figeac

- Commission Agriculture-Alimentation : Hélé LAROCHE

- Commission Planification-Urbanisme-Mobilité : Arnaud MEUNIER

- Monsieur Bruno LACAN devient représentant au Syded et au Syndicat du Bassin Célé-Lot Médian (SCLM).

La séance est levée à 10h00.

Le Maire
Yves Ville

La Secrétaire de séance
Stéphanie Chevalier